



**Présentation au Comité permanent des finances de la
Chambre des communes pour les consultations
prébudgétaires de 2020**

**Solutions pour améliorer la compétitivité et la viabilité du
secteur vinicole du Canada**

2 août 2019

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement modifie la *Loi sur la taxe d'accise* pour éliminer l'indexation annuelle à l'inflation du droit d'accise sur le vin, de sorte que tout changement futur aux taxes soit inscrit au projet de loi d'exécution du budget et soit assujetti à un vote au Parlement.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada légifère pour fournir un investissement annuel permanent de 10 millions de dollars à la promotion des vins canadiens partout au pays et prévoir un indice de hausse annuelle de 2 % pour protéger le fonds contre l'inflation.

VUE D'ENSEMBLE

Le Canada est le cinquième importateur de vin au monde sur le plan de la valeur et le huitième sur le plan du volume, ce qui en fait l'un des marchés les plus attrayants au monde. Les vins importés, dont ceux importés pour la production de vins de coupage canadiens, représentent environ 85 % du volume de vin vendu au Canada. En raison des accords de libre-échange conclus avec certains des plus grands producteurs de vin du monde (l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne [AECG], l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste [PTPGP] et l'Accord de libre-échange nord-américain [ALENA]), environ 91 % des importations de vin sont exemptes de droits. La ratification de l'Accord de libre-échange Canada-Mercosur portera à 97 % le volume de vin importé au Canada en franchise de droits.

Selon les normes mondiales, les vignerons canadiens sont assujettis aux taux de droits d'accise les plus élevés et à la protection douanière sur les importations la plus faible de tous les pays producteurs de vin du monde. Ainsi, alors que les vins argentins, chiliens et espagnols représentent près de 100 % de la part de marché des vins de leur pays respectif, les vins 100 % canadiens ne représentent que 11,3 % de la part de marché des vins. En tout, les vins canadiens et les vins importés représentent respectivement 33 % et 66 % des ventes au Canada.

L'industrie vinicole canadienne a des retombées annuelles de 9 milliards de dollars¹, une fraction de sa valeur potentielle. Des réformes réglementaires pour libéraliser l'accès au marché interprovincial sont essentielles à la croissance et à la viabilité de l'industrie, tout comme l'allègement des droits d'accise, pour favoriser la croissance et la compétitivité.

INTRODUCTION

Alors que le gouvernement fédéral s'emploie à atteindre son objectif de 2025 de faire passer les exportations agroalimentaires à 75 milliards de dollars par année², il est important de comprendre que l'intégration verticale de l'industrie vinicole canadienne capture davantage de revenus que tout autre produit agroalimentaire à valeur ajoutée, non seulement par le foulage de raisins et la production de vin, mais aussi par le conditionnement, le marketing et la vente. Du développement du vignoble à la culture du raisin jusqu'à la vente finale, la production de vin est un processus extrêmement

¹ Frank, Rimerman + Co. LLP., *The Economic Impact of the Wine and Grape Industry in Canada*, 2015.

² Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Libérer le potentiel de croissance des secteurs clés*, février 2017.

complexe auquel participent de nombreux fournisseurs, distributeurs et fournisseurs de services sur toute la chaîne de valeur, combinant les avantages économiques.

Les 700 établissements vinicoles et 2 500 viculteurs du Canada, en plus d'être établis en sol canadien, contribuent à plus de 37 000 emplois d'un bout à l'autre du pays. Le vin est le produit agricole qui présente, à l'échelle mondiale, la plus haute valeur ajoutée, et, contrairement au secteur manufacturier, nos investissements ne sauraient être « transplantés » dans un autre pays.

Notre industrie produit du vin de qualité 100 % canadien et des vins présentant un bon rapport qualité-prix pour répondre aux exigences de tous les consommateurs. Chaque bouteille de 750 ml d'un vin de qualité fait de raisins cultivés entièrement au Canada a une retombée économique de 89,99 \$, comparativement à 15,73 \$ par bouteille de vin importé.

La dernière grande initiative fédérale visant à favoriser la croissance de la production vinicole canadienne a été annoncée dans le budget de 2006 et exemptait les vins 100 % canadiens des droits d'accise. Cette initiative unique a permis d'investir des millions de dollars dans la modernisation des vignobles existants et la construction de plus de 400 nouveaux vignobles dans six provinces productrices de vin. Cet investissement a mené à une croissance des ventes de vin d'appellation VQA de l'ordre de 22 millions de litres, ce qui représente aujourd'hui des retombées économiques nationales de 2 milliards de dollars supplémentaires par année.

L'aide financière gouvernementale offerte aux viculteurs canadiens est au mieux modeste par rapport au stade de développement de l'industrie, et beaucoup moins généreuse que celle en vigueur dans d'autres pays producteurs de vin. Le seul niveau de l'aide financière publique offerte à d'autres industries productrices de vin plus matures permet à ces grands concurrents de tirer un meilleur parti de ce soutien, pour procurer à l'industrie d'importants avantages économiques supplémentaires.

Un jeune secteur agroalimentaire d'ampleur restreinte comme l'industrie vinicole canadienne, étant donné la concurrence importante des importations, a besoin de niveaux relatifs d'aide publique plus élevés pour se démarquer et croître par rapport aux concurrents, dont l'infrastructure, notamment des actifs intangibles comme les marques et la réputation, est déjà bien établie.

L'industrie vinicole canadienne serait ainsi en mesure de profiter des occasions découlant de l'expansion rapide des marchés dans l'ensemble du Canada et au-delà de ses frontières, de créer un environnement plus propice à l'investissement du secteur

privé et d'améliorer les moteurs à long terme de l'emploi et de la croissance économique.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Chaque augmentation d'un million de dollars des ventes de vins canadiens contribue à une augmentation minimale de 3,4 millions de dollars en produits bruts : revenus, taxes et impôts, emplois et salaire dans toute la chaîne de valeur de l'industrie vinicole. La croissance des ventes à l'échelle du Canada aidera à stimuler la croissance future des exportations de vin, permettant à l'industrie vinicole canadienne de tirer avantage des occasions qu'offrent les accords de libre-échange.

Pour faire face à la concurrence sur un marché des plus compétitifs et améliorer nos perspectives de croissance futures et la viabilité de l'industrie en général, notre mémoire en vue du budget de 2020 recommande fortement ce qui suit :

Supprimer l'indexation du droit d'accise sur le vin prévue par la loi

L'indexation annuelle à l'inflation du droit d'accise sur le vin annoncée dans le budget de 2017 a influé et continuera d'influer négativement sur la chaîne de valeur du vin au Canada. Non seulement la conjoncture économique varie d'un océan à l'autre, mais les vins canadiens détiennent également le tiers des parts du marché et sont preneurs de prix par rapport aux milliers de vins importés. Si la hausse annuelle des droits d'accise est passée au consommateur, nous risquons de le perdre au profit d'un vin importé moins cher. Il en résulte l'imposition d'une taxe non intentionnelle aux producteurs par le gouvernement.

L'indexation prévue dans le budget de 2007 aura fait augmenter les droits d'accise d'environ 8 % le 1^{er} avril 2020, ce qui représente une hausse de 5 cents du litre et donc de 50 cents par bouteille de vin de 750 ml. Au bout de la chaîne de prix, ce droit d'accise de 50 cents représente 97 cents du prix à la consommation. Non seulement le producteur fait face à l'inflation pour ses activités d'exploitation, mais il absorbe également une taxe à la production de 10 cents par bouteille pour ne pas perdre son consommateur.

Le gouvernement australien a affirmé sa déception par rapport à l'indexation obligatoire dans sa contestation devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre les mesures canadiennes sur le vin, dont l'exemption des droits d'accise pour les vins 100 % canadiens. Offrir d'abroger cette indexation mettrait fort probablement fin à la

contestation devant l'OMC, protégeant l'exemption des droits d'accise et les mesures provinciales qui constituent une menace claire et bien réelle pour la croissance et la prospérité futures de la plus grande industrie agricole canadienne à valeur ajoutée.

Notons qu'abroger l'indexation imposée par la loi n'empêcherait pas le gouvernement fédéral de modifier les droits d'accise, mais assujettirait toute décision sur les hausses futures de droits à la vénérable tradition en vertu de laquelle les parlementaires votent les changements fiscaux dans le cadre du processus de la *Loi d'exécution du budget*.

Recommandation 1 : Que le gouvernement modifie la *Loi sur la taxe d'accise* pour éliminer l'indexation annuelle à l'inflation du droit d'accise sur le vin, de sorte que toute augmentation de taxe fédérale soit assujettie à un vote au Parlement.

Créer un fonds national de promotion du vin

Le Canada a signé des accords commerciaux avec les plus grands pays producteurs de vin du monde, et depuis dix ans, les vins importés ont absorbé environ 75 % de la croissance totale des ventes de vin.

Pour tirer parti des nouveaux ALENA, AECG, PTPGP et de futurs accords commerciaux, nous devons stimuler et protéger la croissance des ventes nationales de vin canadien avant de nous concentrer davantage sur la croissance des ventes à l'exportation.

L'Association des vignerons du Canada (AVC) propose que le gouvernement fédéral offre à l'industrie vinicole canadienne un soutien semblable à celui que reçoit la Fédération canadienne des municipalités grâce au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (FTE). Le FTE offre aux municipalités canadiennes un financement permanent, indexé et prévisible. Dans le budget de 2011, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prévoirait dans la loi un investissement annuel permanent de 2 milliards de dollars dans l'infrastructure municipale par l'entremise du FTE, et un indice de hausse annuelle de 2 % a été imposé en 2014-2015 pour protéger le Fonds contre l'inflation.

En 2011, le FTE est devenu complètement indépendant des recettes gouvernementales provenant des ventes de carburant, et dans le budget de 2019, le gouvernement libéral a annoncé qu'il doublait, de manière forfaitaire, le FTE, injectant 2,2 milliards de dollars supplémentaires aux collectivités canadiennes.

Les ventes de vin au Canada ont atteint 505,8 millions de litres; de ce nombre, 337 millions de litres venaient de bouteilles de vin importées. De plus, le gouvernement fédéral a perçu 315 millions de dollars en droits d'accise sur le vin en 2017-2018. En prenant le FTE comme modèle, l'AVC propose :

- La création d'un fonds annuel permanent de 10 millions de dollars pour faire la promotion des vins canadiens auprès des consommateurs dans les grands centres du pays;
- Un financement annuel de 10 millions de dollars équivaut à investir 2 cents par litre de vin vendu au Canada en 2018;
- Une hausse annuelle de 2 % du fonds pour le protéger contre l'inflation.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada légifère pour fournir un investissement annuel permanent de 10 millions de dollars à la promotion des vins canadiens partout au pays et prévoir un indice de hausse annuelle de 2 % pour protéger le fonds contre l'inflation.